

Fiche signalétique

Date d'émission : 05-mai-2016

Date de révision : 09-mai-2016

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit IPEX DURAPLUS MEK Low-VOC Cleaner

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité AAC-011R-FR

Code du produit DURAPLUS MEK Cleaner
N° ID/ONU UN1993

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée DURAPLUS tuyau et nettoyeur approprié.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

IPEX USA LLC
10100 Rodney Street
Pineville, NC 28134
Ph: 704-889-2431

Numéros de téléphone d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect liquide limpide

État physique Liquide

Odeur d'éther

Classification

| | |
|--|-------------|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 |
| Liquides inflammables | Catégorie 2 |

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Peut être nocif en cas d'ingestion

Mot indicateur

Danger

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer somnolence ou vertiges
Liquide et vapeurs très inflammables



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
 Utilisez des appareils antidéflagrants
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 Tenir au frais

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
 EN CAS D'INGESTION appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.
 EN CAS D'INCENDIE : UTILISER DU CO₂, UNE POUDRE D'EXTINCTION OU UNE MOUSSE POUR L'EXTINCTION

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
 Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|---------------------|---------|-------------|
| Methyl ethyl ketone | 78-93-3 | Proprietary |
| Acetone | 67-64-1 | Proprietary |

Le pourcentage de composition a été retenu comme un secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

| | |
|------------------------------|---|
| Conseils généraux | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact avec la peau | Laver à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. |
| Inhalation | Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Si la respiration est |

difficile, administrer de l'oxygène; consulter immédiatement un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche. Si somnolente ou inconsciente, ne rien donner par la bouche; mettre la personne sur le côté gauche avec la tête vers le bas. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin ou un Centre de Contrôle de Poison.

Symptômes et effets les plus importants**Symptômes**

Le contact direct avec les yeux peut provoquer des picotements, des larmoiements et des rougeurs. Peut causer une dermatite ou une irritation chez certains individus lors d'un contact prolongé. Peut inclure des rougeurs, le séchage et la fissuration de la peau. L'inhalation prolongée des vapeurs peut provoquer des nausées, des maux de tête, faiblesse et / ou des étourdissements. La surexposition à long terme peut entraîner des lésions hépatiques et rénales.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Notes au médecin**

Les personnes atteintes respiratoires chroniques, de la peau, des reins ou des troubles hépatiques peuvent présenter un risque accru d'exposition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés Non déterminé.

Dangers spécifiques du produit

Classe IB liquide inflammable. Les produits de combustion peuvent être toxiques. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Hydrocarbures.

Données sur les risques d'explosion**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Les personnes qui ne portent pas l'équipement de protection individuelle doivent être exclues de la zone de déversement.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Empêcher l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau, et d'autres plans d'eau. Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Arrêter le déversement à la source.

Méthodes de nettoyage

Pompe à vide ou transfert le produit déversé dans des contenants propres pour la récupération. Absorber le produit irrécupérable. Transférer la substance absorbante, la terre et d'autres matériaux dans des contenants pour élimination. Les déversements et les rejets doivent être signalés aux autorités fédérales et/ou local. Voir la section 15.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire

Laver à fond après manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants de ce matériau peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vidés. Ils contiennent résidus de produit (vapeur, liquide, solide) toutes les précautions indiquées dans la fiche de données doit être respectée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Entreposer les contenants en position verticale. Entreposer à l'écart des sources d'ignition.

Matières incompatibles

OXYDANTS. Acides. Bases.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|--------------------------------|-------------------------------|--|--|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | STEL: 300 ppm TWA: 200 ppm | TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³ (vacated) TWA: 200 ppm (vacated) TWA: 590 mg/m ³ (vacated) STEL: 300 ppm (vacated) STEL: 885 mg/m ³ | IDLH: 3000 ppm TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 885 mg/m ³ |
| Acetone 67-64-1 | STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm | TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³ (vacated) TWA: 750 ppm (vacated) TWA: 1800 mg/m ³ (vacated) STEL: 2400 mg/m ³ La STEL de l'acétone s'applique pas pour l'industrie de l'acétate de cellulose. Elle est en vigueur pour les autres secteurs. (vacated) STEL: 1000 ppm | IDLH: 2500 ppm TWA: 250 ppm TWA: 590 mg/m ³ |

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie

Systèmes de ventilation. Douches oculaires. Douches. Ventilation mécanique (anti-déflagrant) peut être nécessaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

Gants en caoutchouc. Porter des vêtements appropriés pour la tâche (combinaison, tablier, combinaison de Tyvek).

Protection respiratoire

Non requis avec une utilisation normale. Porter un respirateur approuvé dans des espaces confinés ou ventilation limitée.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|----------------------|-----------------|---------------------------------------|----------|
| État physique | Liquide | Odeur | d'éther |
| Aspect | liquide limpide | Seuil de perception de l'odeur | 0.88 ppm |
| Couleur | Transparent | | |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|------------------|----------------------------|
| pH | Indisponible | |
| Point de fusion/point de congélation | -95 °C / -139 °F | |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | 56 °C / 133 °F | |
| Point d'éclair | -20 °C / -4 °F | |
| Taux d'évaporation | > 1.0 | (butyl acetate = 1) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non déterminé | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limites d'inflammabilité supérieure | 12.8% | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | 1.1% | |
| Pression de vapeur | 145 mm Hg | @ 20°C (68°F) |
| Densité de vapeur | > 2.0 | (Air=1) |
| Densité relative | 0.80 | |
| Solubilité dans l'eau | Négligeable | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Non déterminé | |
| Coefficient de répartition | Non déterminé | |
| Température d'auto-inflammation | 465 °C / 869 °F | |
| Température de décomposition | Non déterminé | |
| Viscosité cinématique | Non déterminé | |
| Viscosité dynamique | Water thin | |
| Propriétés explosives | Non déterminé | |
| Propriétés comburantes | Non déterminé | |

Autres informations

VOC Content émissions de COV lorsqu'il est testé par SCAQMD Règle 1168, Méthode d'essai 316A est de 490 g / L

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Évitez la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition.

Matières incompatibles

OXYDANTS. Acides. Bases.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Hydrocarbures.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Contact avec la peau | Éviter le contact avec la peau. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation. |
| Inhalation | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Ingestion | Peut être nocif en cas d'ingestion. |

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------------------------|--|--|---------------------------------------|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | = 2483 mg/kg (Rat) = 2737 mg/kg (Rat) | = 6480 mg/kg (Lapin) = 5000 mg/kg (Lapin) | = 11700 ppm (Rat) 4 h |
| Acetone 67-64-1 | = 5800 mg/kg (Rat) | - | = 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h |

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

| | |
|------------------------------|----------------|
| DL50 par voie orale | 2,716.00 mg/kg |
| DL50 par voie cutanée | 5,882.00 mg/kg |
| Brouillard | 668.00 mg/l |
| Vapeur | 40.59 mg/l |

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'élimination.

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Crustacés |
|--------------------------------|---------------------------|---|---|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | | 3130 - 3320: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through | 5091: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 520: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 4025 - 6440: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static |
| Acetone 67-64-1 | | 4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 | 10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 |

Persistence/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

| Nom chimique | Coefficient de répartition |
|--------------------------------|----------------------------|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | 0.29 |
| Acetone 67-64-1 | -0.24 |

Autres effets nocifs

Non déterminé

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

États-Unis - numéro de déchet EPA

| Nom chimique | RCRA | RCRA - Critère d'inscription | RCRA - Déchets de série D | RCRA - déchets de série U |
|--------------------------------|------|---------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | U159 | Included in waste streams: F005, F039 | 200.0 mg/L regulatory level | U159 |
| Acetone 67-64-1 | | Included in waste stream: F039 | | U002 |

Statut de déchets dangereux de la Californie

| Nom chimique | Statut de déchets dangereux de la Californie |
|--------------------------------|--|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | Toxic Ignitable |
| Acetone 67-64-1 | Ignitable |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque

S'il vous plaît voir le document d'expédition pour des renseignements les plus à jour, y compris les exemptions et les circonstances spéciales.

DOT

N° ID/ONU UN1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.o.s. (Methyl ethyl ketone, Acetone)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II

IATA

N° ID/ONU UN1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.o.s. (Methyl ethyl ketone, Acetone)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II

IMDG

N° ID/ONU UN1993
Nom officiel d'expédition Liquide inflammable, n.o.s. (Methyl ethyl ketone, Acetone)
Classe de danger 3
Groupe d'emballage II

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

| Nom chimique | TSCA | LIS/LES | EINECS/E LINCS | ENCS | IECSC | KECL | PICCS | AICS |
|---------------------|------|---------|-------------------|---------|-------|---------|-------|------|
| Methyl ethyl ketone | X | X | X | Present | X | Present | X | X |
| Acetone | X | X | X | Present | X | Present | X | X |

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

CERCLA

| Nom chimique | Quantités à déclarer de substances dangereuses | CERCLA/SARA - Quantité à déclarer | Quantité à déclarer (RQ) |
|--------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | 5000 lb | | RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ |
| Acetone 67-64-1 | 5000 lb | | RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ |

SARA 313

Non déterminé

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--------------------------------|------------|---------------|--------------|
| Methyl ethyl ketone 78-93-3 | X | X | X |
| Acetone 67-64-1 | X | X | X |

16. AUTRES INFORMATIONS**NFPA**

Risques pour la santé

Inflammabilité

Instabilité

Dangers particuliers

2

3

1

Aucun

HMIS

Risques pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

Protection individuelle

2

3

1

B

Date d'émission :

05-mai-2016

Date de révision :

09-mai-2016

Note de révision:

nouveau format

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique